



**PRÉSENTATION DE THÉÂTRE UNIS ENFANCE JEUNESSE
LORS DE LA CONSULTATION SUR LE RENOUVELLEMENT
DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC
LE 25 AOÛT 2016**

Théâtres Unis Enfance Jeunesse regroupe près d'une cinquantaine de compagnies de théâtre professionnelles qui destinent leur travail de création au jeune public. Chaque saison, c'est près d'une centaine de productions de grande qualité qui sont offertes par ses membres aux enfants et aux adolescents, et ce, tant sur la scène québécoise que sur la scène internationale.

Globalement, toutes disciplines artistiques confondues, plus de 2000 représentations ont été offertes au jeune public dans des lieux professionnels au Québec en 2014, dont 75 % en théâtre, rejoignant plus de 560 000 spectateurs. Les spectacles destinés aux jeunes publics représentent de ce fait une part significative de l'activité culturelle au Québec.

Les enjeux que nous exposerons aujourd'hui pourraient certainement trouver écho chez tous les acteurs des arts de la scène jeune public au Québec.

D'ENTRÉE DE JEU

TUEJ considère que la nouvelle politique culturelle du Québec doit faire une nette distinction entre la pratique artistique professionnelle et le loisir culturel. Nous sommes d'avis que la politique culturelle doit accorder une place prépondérante aux artistes professionnels ceux-ci étant la source d'inspiration, le stimulus et l'expertise pour la pratique amateur.

Par ailleurs, TUEJ veut exprimer sa vive inquiétude quant à l'avenir des spectacles vivants et des artistes qui s'y dédient dans un contexte où le chant des sirènes du numérique envoutent nos publics et les éloigne des salles de spectacle. La politique culturelle devra comporter des mesures spécifiques et un plan d'action pour protéger le spectacle vivant et lui assurer un avenir.

CRÉER, PRODUIRE ET DIFFUSER DANS DE BONNES CONDITIONS

Les compagnies membres de TUEJ vouent un grand respect à leurs publics. Leurs créations sont le fruit d'une démarche extrêmement rigoureuse tant sur le plan du contenu que de la forme. Elles sont reconnues ici et à l'étranger pour la pertinence de leurs recherches et pour la grande qualité de leurs productions.

Les artistes et les compagnies qui s'adressent aux jeunes publics doivent pouvoir créer, produire et diffuser dans de bonnes conditions. Il faut reconnaître la spécificité de leur travail. Ils doivent être soutenus adéquatement pour leurs intenses activités de recherche fondamentale et il faut encourager financièrement les résidences de création. Il faut également assurer un soutien adéquat aux compagnies de la relève et leur permettre l'accès aux subventions au fonctionnement dans un délai acceptable. De plus, il faut tendre vers la parité du cachet entre les spectacles créés pour les jeunes publics et ceux qui s'adressent aux adultes. Actuellement, pour une représentation, les compagnies jeune public reçoivent 63 % des cachets reçus par les compagnies de théâtre adulte. Ce n'est pas parce qu'on s'adresse au jeune public que les coûts de production et de diffusion sont moins élevés.

L'ACCESSIBILITÉ AUX ŒUVRES ET LEUR RAYONNEMENT

Forts de l'excellence du savoir-faire développé au fil des cinq dernières décennies, les professionnels qui œuvrent en théâtre pour les jeunes publics sont profondément convaincus de la nécessité, et surtout, de la pertinence de rendre le théâtre professionnel accessible aux enfants et aux adolescents de tout le Québec... et pas seulement pour les enfants des environs de Montréal et de Québec. L'État a la responsabilité d'établir les bases de l'accessibilité pour une fréquentation assidue des arts professionnels par les jeunes citoyens.

Les diffuseurs professionnels sont le maillon essentiel de l'accessibilité aux œuvres artistiques. Partout sur le territoire, il faut s'assurer que le rôle de chef de file en matière de diffusion des œuvres pour le jeune public soit assumé par un diffuseur spécialisé, un diffuseur pluridisciplinaire ou une compagnie de création.

Tenant compte que les revenus autonomes en jeune public sont très limités et afin d'assurer au public l'accessibilité du prix des billets, TUEJ recommande la création d'une enveloppe destinée à soutenir les diffuseurs pluridisciplinaires spécifiquement pour leur travail en direction des jeunes publics et un soutien adéquat aux diffuseurs spécialisés.

L'accompagnement des publics est une responsabilité partagée entre les diffuseurs, le milieu scolaire et les compagnies de théâtre pour les jeunes publics. Les compagnies et les diffuseurs ne bénéficient que de soutiens ponctuels pour leurs actions de médiation culturelle. TUEJ demande que soit pris en compte le mandat d'accompagnement des publics dans le financement au fonctionnement et dans le financement aux projets de production des compagnies théâtrales et des diffuseurs.

Par ailleurs, la circulation des œuvres sur l'ensemble du territoire doit demeurer une priorité de la politique culturelle du gouvernement. Elle est loin d'être atteinte. La diffusion du théâtre pour les jeunes publics repose majoritairement sur la tournée. TUEJ recommande que soit augmentée l'enveloppe du CALQ dédiée à l'aide à la circulation des spectacles.

Le théâtre jeune public québécois est l'un des fleurons du rayonnement de la culture québécoise sur la scène internationale. Pour maintenir cette présence à l'étranger, TUEJ recommande d'augmenter l'enveloppe du CALQ dédiée à l'aide à la tournée internationale. TUEJ recommande également d'augmenter le financement dédié à l'accueil de spectacles étrangers chez les diffuseurs spécialisés et chez les diffuseurs pluridisciplinaires. Cette réciprocité permet d'enrichir la discipline et elle est un vecteur important de développement.

TUEJ réclame une augmentation significative du budget du CALQ et des sommes octroyées à la création, à la production, à la circulation et à la diffusion de même qu'une augmentation du budget du ministère de la Culture et des Communications.

LA FRÉQUENTATION DES ŒUVRES

Les compagnies de théâtre pour les jeunes publics rejoignent à la fois le public familial et le public scolaire.

L'habitude de fréquentation du théâtre de création prend sa source dans la famille.

TUEJ demande la mise en place d'incitatifs pour encourager les familles à fréquenter le théâtre professionnel pour les jeunes publics, tels que des mesures fiscales sur les abonnements de spectacles.

Le public scolaire constitue une part importante du public des compagnies de théâtre pour les jeunes publics. L'accès démocratique aux arts passe principalement par l'école.

La fréquentation assidue du théâtre professionnel dans les lieux de diffusion professionnels est fondamentale à l'éducation artistique des enfants. Chaque année, un peu plus de 60 % des élèves des niveaux scolaires primaire et secondaire n'assistent à aucun spectacle de théâtre professionnel dans le cadre de sorties scolaires.

TUEJ demande que le principe de la fréquentation assidue des œuvres professionnelles dans les lieux de diffusion professionnels soit intégré au cursus scolaire, et ce, sans discontinuité dans le parcours de l'élève.

Afin de faciliter et d'encourager les sorties scolaires en milieu culturel, il faut actualiser l'enveloppe de la Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel et réviser le volet portant sur l'organisation de sorties scolaires du programme *La culture à l'école* pour confier au milieu culturel professionnel la maîtrise d'œuvre des projets financés par ce programme.

Les enseignants jouent un rôle déterminant dans le choix des sorties au théâtre et dans l'appréciation du théâtre professionnel par leurs élèves. La formation actuelle des maîtres est insuffisante pour que ces derniers aient les outils nécessaires pour devenir de véritables « passeurs ». TUEJ demande que soit inséré dans le programme de

formation initiale des maîtres et dans la formation continue des enseignants des mesures d'encouragement à la fréquentation des lieux de diffusion professionnels afin de les mettre en contact direct avec les productions professionnelles et en relation avec les artistes.

L'École est définitivement un joueur clé de la sensibilisation aux arts et de leur pratique, de la fréquentation des arts et des lieux de diffusion professionnels. TUEJ réclame à nouveau, comme il le fait depuis des décennies, une table permanente de concertation entre les intervenants du milieu culturel professionnel et ceux du milieu de l'Éducation.

EN CONCLUSION

La nouvelle politique culturelle doit être une politique gouvernementale et non pas ministérielle. Elle n'aura de valeur et d'impact que si elle est accompagnée d'un plan d'action clair et solide. Pour assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action, il faut avoir des outils statistiques et d'analyse pour documenter et comprendre l'évolution de la pratique culturelle et ultimement pour ajuster le tir. TUEJ recommande de maintenir l'Observatoire de la culture et d'augmenter les ressources qui lui sont octroyées, d'appuyer financièrement les organismes nationaux qui veulent documenter la pratique et l'évolution de leur secteur, d'assurer le maintien et le développement de la concertation entre les représentants des différents acteurs culturels issus des instances locales, régionales et nationales, les regroupements régionaux et nationaux.

En 2013, TUEJ a collaboré à la rédaction du document *Vers une politique du théâtre professionnel pour les jeunes publics* cosigné par l'Association des diffuseurs spécialisés en théâtre (ADST), le Conseil québécois du théâtre (CQT), le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) et Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ). Nous vous invitons à prendre connaissance de ce document que nous citons à plusieurs reprises dans le mémoire que nous avons déposé et que vous trouverez sur notre site Internet.